

Service du renseignement de sécurité

savent que si l'on a l'habitude d'interpréter les termes «raisonnables et probables» et que l'on mentionne seulement «raisonnables» dans un nouvel article, les critères sont beaucoup moins stricts.

Quelles sont les conséquences de cette situation? On peut faire des enquêtes sur les citoyens en ayant recours à l'ouverture du courrier de première classe, en pénétrant dans les voitures et dans les habitations, et en interceptant les communications avec des avocats. C'est possible, même s'il existe en droit coutumier un privilège dans les relations entre l'avocat et son client, qui n'est pas le privilège de l'avocat; c'est le client qui a le privilège de pouvoir traiter avec un avocat en toute confiance. On peut pénétrer dans les bureaux d'avocats la nuit et prendre des documents sans en laisser des copies. Les agents peuvent détruire un homme. C'est comme quand le président des États-Unis s'est arrangé pour détruire des innocents par l'intermédiaire des services fiscaux. Cela pourrait très bien se produire ici.

Monsieur, vous pouvez très bien aller trouver votre médecin pour subir un examen pour une maladie dont vous ne voulez pas parler pour des motifs d'ordre professionnel ou personnel, ou que sais-je encore? Les agents peuvent toutefois pénétrer dans le cabinet d'un médecin, prendre des documents et les utiliser contre vous. De telles méthodes vont à l'encontre des usages de notre pays.

Ce n'est pas pour cela que nos ancêtres sont venus s'établir ici. Ils sont venus ici justement pour échapper à ce genre de méthodes, nom d'un chien! Pourtant, le cabinet libéral rend une telle situation parfaitement possible. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi toutes les générations doivent tour à tour livrer à nouveau les batailles de 1215 et de 1776 en vue de gagner des libertés. Je voudrais en venir à la constitutionnalisation des droits. Même si nos ancêtres se sont battus et ont sacrifié leur vie pour obtenir le droit à la propriété, le gouvernement libéral a refusé de constitutionnaliser ce droit, et à cet égard, le NPD doit accepter une partie du blâme. Les néodémocrates ne défendent pas le droit des gens à posséder des biens. Ils préfèrent qu'ils n'en possèdent pas.

M. Fulton: Et les premiers ministres provinciaux? Bien entendu, ce sont des conservateurs.

M. Thacker: Nous le comprenons, mais c'est le Parlement qui établit ces droits. Si les premiers ministres provinciaux, quelle que soit leur affiliation politique, s'y opposent, nous devrions intervenir en leur disant que nous défendons les droits de la population. Nous savons que certains Canadiens viennent des pays d'Europe de l'Est. Comme je l'ai dit hier, j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir amicalement avec bon nombre d'Européens de l'Est, des gens qui ont des marques et des tatouages sur les bras. Selon eux, ce projet de loi est dangereux, et je les crois.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur un projet de loi qui m'apparaît ni plus ni moins comme une trahison. Au sujet de la partie qui traite des fonctions et des tâches de ce service, tous les Canadiens doivent se demander pourquoi pas un seul libéral n'est intervenu pour l'appuyer et pourquoi pas un seul député libéral, censé représenter ses électeurs, n'a fait la moindre observation sur l'un des projets de loi les plus draconiens, anticanadiens et traîtres dont la Chambre ait jamais été saisie. Pour autant que je sache, le seul à l'approuver est le solliciteur

général (M. Kaplan) qui, comme je l'ai déjà dit, n'occupera pas ce poste pendant très longtemps.

Je voudrais dire rapidement quelques mots sur les articles 12, 13, 14 et 15 du projet de loi. N'ayant que dix minutes à ma disposition, je voudrais m'arrêter en particulier à l'article 16 et expliquer à la Chambre pourquoi cette mesure particulièrement draconienne ne doit jamais être adoptée par le Parlement.

Auparavant, je tiens à me rallier aux déclarations faites par d'autres députés aujourd'hui. Il est étrange de voir que l'on a plus ou moins bâillonné la presse canadienne au sujet d'un projet de loi qui laisse présager un changement total du mode de vie canadien en ce qui concerne les libertés que bon nombre de nos ancêtres ont gagnées à force d'efforts et de luttes. Un très petit nombre de députés sont disposés à intervenir, il me semble, pour défendre ces droits aujourd'hui. Je n'ai qu'une chose à dire, monsieur le Président. Le Parlement bat de l'aile, étant donné la façon dont se déroule l'étude de ce projet de loi qu'aucun député ministériel n'a cherché à défendre. Les députés de l'opposition sont toujours obligés d'étudier à fond tous les projets de loi qui leur sont proposés en vue d'intervenir pour y apporter des modifications. De temps à autre, quelqu'un se manifeste bruyamment de l'autre côté. Ils n'ont pas le courage de dire s'ils sont en faveur de ces articles et d'expliquer pourquoi. Même le solliciteur général (M. Kaplan) n'a pas le cran de dire pourquoi il appuie une mesure législative qui va manifestement à l'encontre de nos traditions canadiennes.

• (1300)

Les fonctions du Service sont mal définies en ce qui a trait à la cueillette, l'analyse et la conservation des informations et renseignements. L'article est beaucoup trop général. L'article 13 sur les évaluations de sécurité est beaucoup trop vague. J'encourage les Canadiens qui se préoccupent de leurs droits à lire cet article et à se demander ce qui leur arrivera maintenant qu'on a imposé la clôture et qu'on va nous forcer à adopter cette mesure. Seuls ceux qui suivent ce débat à la télévision ou à la radio savent ce qui se passe, car les journalistes n'ont jamais pris la peine de venir suivre le débat à la Chambre. Les journalistes ne comprennent même pas que s'ils écrivent des articles contre le gouvernement actuel ou contre un ministre, eux plus que les autres...

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) invoque le Règlement.

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'hésite à interrompre mon collègue qui signale l'absence des journalistes. Les Canadiens devraient savoir que pas un seul des centaines de courriéristes parlementaires n'est actuellement à la tribune. Vraisemblablement, aucun d'entre eux ne suit le débat à la télévision.

M. le vice-président: C'est manifestement un apport au débat. Le député de Skeena (M. Fulton) devrait poursuivre ses remarques.

M. Fulton: Monsieur le Président, il s'agissait là d'un rappel au Règlement important et à propos. Comme je le disais, je vais parler surtout de l'article 16 car, en seulement dix minutes et bâillonnés comme nous le sommes, je n'ai pas le temps d'aborder les articles 12, 13 et 15. A mon avis, peu de Canadiens savent ce qu'on nous demande d'abandonner. Nous